

## Rapport N° 233

### Rendre les transports publics urbains accessibles à tous

En réponse au Postulat « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » de M. le Conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de Mme la Conseillère Camille Cantone pour le parti Socialiste.

Demande de crédit pour :

- une nouvelle offre de billets de transports publics, pour un montant de CHF 180'000.- par année
  - le lancement d'actions de promotion, pour un montant de CHF 19'440.- TTC ;
- 

Nyon, le 22.09.2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 233 s'est réunie le jeudi 10 septembre 2015 à 19h15. Tous les membres de la commission étaient présents et ont pu écouter les explications de Mme Elisabeth Ruey-Ray, Municipale en charge de la Mobilité, et de Mme Naïma Mameri Khiat, Cheffe du service de la Mobilité. Qu'elles soient ici remerciées pour leurs explications et leurs réponses.

Pour rappel, le préavis en question demande d'une part de prendre acte des subventions déjà existantes via le Fond EEER et d'autre part d'accorder un budget de CHF 180'000 /an à l'Office de la mobilité pour financer des carnets de 10 tickets uniquement sur Zone 20 et pour tous les usagers. Le carnet reviendrait donc à CHF 20.- au lieu de CHF 30.- (plein tarif actuel donc avec une subvention de CHF 10.-) ou CHF 24.- (tarif actuel avec un abonnement demi-tarif, donc une subvention de CHF 4.-). Un montant de CHF 19'440.- serait également nécessaire afin de financer les actions de promotion de ces subventions.

La séance a débuté avec une première intervention de Mme Ruey-Ray. Celle-ci a remercié les postulants pour leur initiative tout en admettant ne pas y avoir répondu à la lettre. Elle souligne en effet que la communauté tarifaire Mobilis limite fortement la liberté d'action de la Ville et que la subvention s'impose donc comme la solution à privilégier. Elle précise aussi que plusieurs projets du même genre ont déjà été réalisés (Kit Mobilité, subvention abonnement Mobilis...).

En ce qui concerne les carnets de 10 billets subventionnés, Mme la Municipale justifie l'ouverture de cette prestation à tous les usagers par la lourdeur administrative qu'impliquerait une offre plus ciblée sur les jeunes ou/et les personnes âgées. L'objectif est d'alléger le prix élevé du billet (CHF 3.- plein actuellement) pour des personnes n'ayant pas d'abonnement ou de demi-tarif et qui effectuent des déplacements ponctuels. Une telle initiative favoriserait aussi le report modal.

Suite à cette intervention, les commissaires ont posé plusieurs questions.

**Quelle durée de validité auraient les billets des carnets à subventionner ? Quels seraient les points de vente proposant ces carnets ?**

Un billet permettrait une course d'une heure pour le prix de CHF 2.-. Ces carnets pourront être achetés aux guichets CFF, à l'Office du tourisme et chez les TPN, mais pas auprès des conducteurs de bus et des automates. Il va de soi que les billets devront être oblitérés.

**Quel serait l'impact sur le coût pour les personnes disposant du « demi-tarif » ?**

La subvention serait de 40 centimes par billet et donc de CHF 4.- par carnet de billets à tarif réduit.

**A qui les TPN « appartiennent-ils » ? Comment les intérêts de la ville sont-ils garantis ? Un éclaircissement sur les rapports entre la Ville et les TPN est demandé.**

La société « TPN » est indépendante. La Ville lui paie un forfait afin d'obtenir les prestations souhaitées, mais elle n'a aucune influence sur les coûts et sur les tarifs imposés par la communauté tarifaire Mobilis. Ce sont l'OFT et le canton qui exercent leur influence sur ce genre d'entreprise, ce qui laisse une maigre marge de manœuvre aux communes. Les TPN fournissent donc des prestations à la ville au niveau lignes urbaines et c'est la Ville qui paie ces prestations. Dans tous les cas, les deux parties tentent d'être économiques. Mme la Municipale assure que le directeur des TPN défend les intérêts nyonnais.

**Vu le montant du budget demandé, pourquoi ne pas plutôt investir dans des bus électriques ?**

Des bus électriques ne sont efficaces que dans une ville à configuration plate, ce qui n'est pas le cas de Nyon. Ce serait trop coûteux à entretenir et à recharger.

**Quel est le bilan du passage au 1/4 d'heure 6 mois plus tard ?**

La fréquentation du réseau urbain Nyon-Prangins a augmenté de 30%. Des correctifs sont encore nécessaires afin de lutter contre les bus vides et décharger les bus surchargés à certaines heures.

**Quid du subventionnement du Kit Mobilité ?**

Le Kit Mobilité, comprenant 10 tickets de bus d'une valeur de CHF 30.-, est subventionné avec les CHF 20'000.- prévus dans le fonds communal EEER (CHF 20.- subventionnés par la Ville par kit) et par le Conseil régional (à hauteur de CHF 10.- par kit).

**Est-ce que les carnets inutilisés seront facturés à la commune ?**

Seuls les carnets achetés par les clients seront subventionnés et donc facturés à la Ville.

**Les bus seront-ils gratuits durant la semaine de la mobilité ?**

Non, car des coûts importants seraient à prévoir. La Ville préfère axer son action de promotion sur l'offre de billets moins chers.

**Des pics de pollution ont-ils déjà été enregistrés à Nyon ?**

Oui, ces pics surviennent environ deux fois par an. Mme la Municipale insiste sur le fait que la gratuité des bus, in casu lors des pics de pollution, engendre des coûts. C'est pourquoi des critères clairs doivent être remplis afin de pouvoir décréter la gratuité des TPN.

**Quelle est l'étendue de la zone 20 (sur laquelle la nouvelle offre des carnets s'étendra) ?**

La zone 20 comprend les communes de Nyon, Prangins et Eysins.

***Pourquoi le Conseil régional ne ferait-il pas une proposition similaire (carnets subventionnés) pour la région ?***

Etant donné que Nyon alimente aussi le Conseil régional, la Ville devrait payer pour la région. De plus, une telle offre n'est pas intéressante pour les pendulaires effectuant des trajets plus longs. Cette nouvelle offre est destinée aux déplacements ponctuels et permet de compenser l'absence des « sauts de puce ».

***Quid du montant de CHF 180'000.- ? Est-ce un montant maximum ?***

Ce montant représente le budget maximal qui serait à disposition de la Ville pour subventionner les carnets. Il s'agit d'une estimation et il est possible que la somme effectivement dépensée par la Ville sera inférieure à ce budget.

Parallèlement aux réponses données aux commissaires, Mme Ruey-Ray a insisté sur le fait que la nouvelle offre favorisera le report modal et que des adaptations seront encore nécessaires avec le temps afin de pleinement satisfaire les usagers des TPN. A son avis la semaine de la mobilité sera une excellente opportunité pour sonder la population au sujet de la mise au quart d'heure.

**Discussion et conclusions de la commission**

La commission a relevé les avantages que les carnets à 10 tickets subventionnés pourraient amener. Premièrement, une telle mesure permettra de pouvoir enfin alléger le coût élevé du billet pour les usagers ponctuels des TPN sur la zone 20 (Nyon, Prangins et Eysin). Une partie des commissaires a d'ailleurs regretté l'arrivée tardive d'une telle subvention, la cherté des billets étant unanimement reconnue rien qu'au sein même de la commission. Ensuite, une telle subvention devrait inciter un plus grand nombre d'usagers potentiels à se déplacer en bus à Nyon, ce qui, tout en favorisant le report modal, pourrait également profiter aux commerces du centre-ville en y amenant davantage de clients. De plus, ces carnets permettraient de palier à l'absence des « sauts de puce » dans l'offre Mobilis.

Suite à la remarque d'un commissaire, la commission regrette néanmoins que les deniers publics servent à atténuer les désavantages imposés par la communauté tarifaire Mobilis. Mais étant donné que seuls les carnets achetés seront subventionnés et qu'il est dès lors question d'accorder un montant maximal de CHF 180'000.- au budget de l'Office de la mobilité, l'incidence financière pour la commune n'est pas remise en question par les commissaires. Une partie de la commission s'étonne aussi du fait que les TPN ne seront pas gratuits pendant la semaine de la Mobilité, ou du moins qu'un pas dans cette direction n'ait pas été entrepris.

En conclusion, la commission est unanimement favorable au préavis proposé.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 233 en réponse au postulat de M. le Conseiller Fabien Bourqui et de Mme la Conseillère Camille Cantone,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte des offres et subventions mises en place par la Municipalité pour promouvoir l'utilisation des transports publics urbains ;
2. de prendre acte du financement des subventions du Kit mobilité et des offres mobilités via le Fonds Efficacité Energétique et Energies Renouvelables pour un montant global de CHF 47'000.- ;
3. d'allouer un budget d'environ CHF 180'000.-/an à l'Office de la mobilité sur le compte 615.3657.01 « Bus TPN » pour financer la subvention des carnets de 10 tickets pour tous les usagers des transports publics renouvelable, chaque année ;
4. d'allouer un montant de CHF 19'440.- TTC pour financer les actions de promotion qui accompagneront la mise en place de ces subventions ;
5. que le présent préavis répond au postulat « Pour faciliter l'accès aux transports publics à tous les Nyonnais pour renforcer l'accès au centre-ville. » de M. le Conseiller Fabien Bourqui pour le parti des Verts et de Mme la Conseillère Camille Cantone pour le parti Socialiste.

La Commission :

Mesdames  
Suzanne FAVRE  
Jessica JACCOUD

Messieurs  
Giovanni ALESSANDRO  
Patrick BUCHS  
Fabien BOURQUI  
Helder DE PINHO  
Olivier MONGE  
Marco CARENZA (président et rapporteur)